

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Boucllement du préavis N° 02-2023 – Renouvellement des postes de travail légers

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 105'000.00 accordé le 22 mars 2023 (préavis N° 02-2023), destiné au renouvellement des postes de travail « zéro client ».

L'ensemble des équipements ont été livrés et ils seront déployés durant l'automne et l'hiver 2023-2024 par les collaborateurs du Service des systèmes d'information. Dès lors, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final s'établit comme suit :

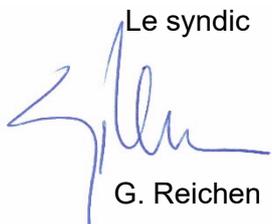
Crédit d'investissement voté	CHF	105'000.00
- Total des dépenses du projet	CHF	<u>102'702.90</u>
Différence disponible	CHF	<u><u>2'297.10</u></u>

Un montant total de CHF 28'600.00 a été facturé à nos différents partenaires. Dès lors, le coût d'investissement net à charge de la Ville de Pully s'élève à CHF 74'102.90 et sera amorti sur une durée de 5 ans.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 2 août 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner